



Neuchâtel, 6 septembre 2019

**Retour sur la session des 3 et 4 septembre 2019 du Grand Conseil neuchâtelois**

[ordre du jour de la session](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

**Législature de cinq ans ([16.119](#))**

### **Pas un positionnement politique à proprement dit**

*La députée Corine Bolay Mercier a soutenu la position du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président, chers collègues,

Le groupe socialiste est partagé sur le projet de décret portant la législature à 5 ans. Toutefois, un point fait l'unanimité au sein de notre groupe : ce projet ne relève pas d'un positionnement politique à proprement dit.

Je résumerai très rapidement les positions des uns et des autres.

Les députés socialistes qui soutiennent la poursuite de la pratique d'aujourd'hui, soit une législature à 4 ans, le font pour plusieurs raisons :

Certains pensent que cela n'apporte pas grand changement ; d'autres estiment qu'une législature à 5 ans pourrait décourager l'engagement de potentiels candidat-e-s à se mettre en liste et pourrait induire un plus grand tournus des viennent-ensuite, notamment au niveau communal, ce qui entraînerait une absence de légitimité de personnes désignées élues sans avoir été candidates; d'autres député-e-s encore considèrent que la simultanéité des échéances électorales durant certaines années d'élections fédérales et d'élections communales ou cantonales, entraînerait des difficultés pour mobiliser, tant l'électorat que les membres des partis politiques.

A l'inverse, les députés socialistes soutenant la législature à 5 ans font leur les arguments suivants : elle permet de mieux maîtriser la complexité et la technicité de dossiers ; les



échéances électorales, qui riment parfois avec mise à l'écart de dossiers épineux, sont moins rapprochées, ce qui permet de mener à terme plus de projets ; enfin, plusieurs cantons comme Fribourg, Jura et Vaud ont adopté la législature de 5 ans et cette façon semble bien fonctionner.

Au final, comme annoncé au début de mon intervention, le groupe socialiste votera divisé. Je vous remercie de votre attention. » •

*Le décret a été refusé par 50 voix contre 49.*

---

### Monnaie locale ([19.015](#))

#### **Un bon rapport, mais une opportunité manquée**

*Le député Jonathan Gretillat a défendu la position du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président, chères et chers collègues député-e-s,

Tout d'abord, au nom du Groupe socialiste, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour son rapide traitement du Postulat 18.121, avec un rapport détaillé et surtout une réponse fournie dans les délais !

L'étude mandatée auprès du Groupe de recherche en économie territoriale de l'Institut de sociologie de l'Université de Neuchâtel est certes intéressant. Mais comme vous pouvez vous en douter, le Groupe socialiste est passablement déçu par les conclusions du rapport, qu'il estime trop frileuses et attentistes. Par ailleurs, nous ne manquons pas d'être surpris par certaines considérations assez péremptoires sur l'utilité concrète d'une monnaie locale et son impact sur une économie circulaire, avec très peu de sources et de renvois permettant d'étayer les thèses retenues. A titre d'exemple, on s'étonne en particulier qu'il soit à peine fait allusion, sans aucune autre analyse, à la monnaie WIR, qui depuis 1934 a pourtant déjà largement eu l'occasion de faire ses preuves en Suisse, et de contredire plusieurs des constats de l'étude mandatée. On regrette enfin que l'étude du groupe d'experts élude en fait la spécificité de la monnaie locale proposée sous la forme d'une crypto-monnaie, au prétexte

## Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste  
neuchâtelois

qu'aucune autre expérience similaire n'a été entreprise ailleurs. Justement, c'était bien là le but principal et l'aspect innovant du postulat : étudier la mise en place d'un système inédit ! A défaut de mieux, nous tenons toutefois à saluer la proposition résiduelle du Conseil d'Etat, visant à mener, sur une base expérimentale, une familiarisation de la population aux blockchains et aux fintechs, et à mettre en place une plateforme régionale de réflexion dans le domaine de la blockchain et des cryptomonnaies. Toutefois, nous appelons le Gouvernement à ne pas se limiter à intégrer exclusivement les entreprises, mais également la société civile intéressée à cette question. Par ailleurs, il serait souhaitable de prendre également en considération le pendant de l'aspect d'innovation technologique appelé de ses vœux dans le postulat, à savoir la prise en considération des principes d'une économie sociale, solidaire et écologique.

Cela étant, vous l'aurez compris, on regrette que l'Etat renonce si vite à aller plus loin dans l'étude de la mise en place d'une telle cryptomonnaie neuchâteloise. On a un peu le sentiment de passer à côté d'une belle opportunité et de manquer le train. Pourtant, nous avons déjà exposé tous les avantages potentiels que représente le développement d'une véritable monnaie complémentaire cantonale innovante et à la pointe de la technologie en terres neuchâteloises, pilotée par l'Etat et en partenariat avec les divers acteurs de la société civile ! Ainsi, nous persistons à penser que nous avons dans le pays neuchâtelois le potentiel de développer une véritable crypto-monnaie régionale, qui contribuerait à développer les échanges financiers du futur dans le respect de l'humain et de l'environnement, et qui pourrait faire de notre région la « FinTech Walley » de demain. Dans ce sens, nous enjoignons le Conseil d'Etat à suivre avec attention les réflexions de la plateforme qu'il mettra en place, et cas échéant, à reprendre le train en route. Dans l'intervalle, nous encourageons vivement les communes, à l'image de La Chaux-de-Fonds, des Brenets et de Val-de-Travers, à poursuivre leurs propres expériences en matière de monnaie locale, en y intégrant idéalement la composante de la blockchain.

Le rapport ayant toutefois apporté une étude circonstanciée sur la thématique de la monnaie locale, même si nous n'en partageons pas toutes les considérations, nous devons admettre que le travail a été fait. En ce sens, le Groupe socialiste en prend acte et acceptera le classement du postulat 18.121. Mais il n'est pas impossible que nous revenions un jour ou l'autre avec de nouvelles propositions sur ce sujet. » •



*Le classement du postulat a été accepté par 73 voix contre 29.*

---

### **Assainissement routier H10 ([19.010](#))**

#### **Une mise en œuvre à suivre attentivement**

*Le député Philippe Loup a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,  
chères et chers collègues,

Le groupe socialiste est favorable à ce que ce canton entretienne son patrimoine qu'il s'agisse du patrimoine routier mais aussi immobilier sans oublier ce patrimoine inestimable qu'est le patrimoine immatériel que constitue la culture.

Dans le cas qui nous occupe ce jour, il s'agit de l'assainissement d'une des voies principales de ce canton qu'il traverse quasi de part en part, la H10. 40 km de longueur dont plus de 21 km nous sont proposés à l'assainissement. Il est toujours difficile, pour des béotiens, d'évaluer le niveau de détérioration des chaussées. En matière immobilière, un toit qui fuit, des fenêtres qui ventilent nous signifient avec précision que le temps est venu d'intervenir urgemment. Il en est autrement pour une voie routière. Le groupe socialiste admet néanmoins que le 70% du revêtement routier concerné aura entre 21 et plus de 31 ans en 2023 et que dès lors des travaux d'entretien significatifs se doivent d'être entrepris dans un délai proche.

Nous considérons favorablement l'établissement d'un partenariat avec les communes à propos de la gestion et de la pertinence des trottoirs le long de cette axe. Nous demeurons par ailleurs très attentifs pour que la loi sur la mobilité douce ainsi que sa mise en œuvre dans le Plan cantonal de mobilité cyclable se traduisent dans la réalité. Enfin, nous ne pouvons qu'approuver le désir d'atténuer les zones identifiées comme accidentogènes par des améliorations signifiant un meilleur degré de sécurité pour les usagers.

Le déficit d'entretien de l'axe H10 accumulé lors des dernières décennies conduit, selon le rapport, à une très importante augmentation des dégradations structurelles, dont les conséquences seront onéreuses. Ainsi pour une route valant 150 millions, les parties, plus de la moitié, dont l'assainissement est proposé vaut donc environ 80 millions. Afin d'atteindre un



degré d'entretien acceptable, il nous est suggéré d'accepter un crédit d'engagement de 14.3 millions à savoir un investissement représentant quasi le 18 % de la valeur de l'objet. Le groupe socialiste, sans mettre fondamentalement en cause cette politique d'entretien, voudrait bien qu'une telle proportion d'engagement financier soit également en vigueur lorsqu'il s'agit de l'entretien du patrimoine immobilier relevant de l'État.

Le groupe socialiste a bien saisi que l'effort financier net pour le canton ne sera que de 5'720'000 au gré des différentes recettes confédérales qui sont attendues. Il relève néanmoins qu'il sera difficile de suivre les flux financiers dans la mesure où les mêmes tronçons seront simultanément traités par cet assainissement mais également d'une part dans le cadre de la première étape de réalisation des itinéraires cyclables, d'autre part au travers du crédit d'engagement lié à la protection contre le bruit routier, sans parler des travaux destinés à l'assainissement du tunnel de La Clusette et sans doute également divers crédits communaux. Ce grand «melting pot» nous amène bien loin de la transparence financière et nous souhaitons déjà bien du courage à la commission de gestion pour s'y retrouver. Cependant, le groupe socialiste, nullement soupçonneux mais simplement attentif à la juste pose des priorités ne manquera pas de suivre la mise en œuvre des politiques voulues par le Grand Conseil plus spécifiquement en matière de mobilité douce, de lutte contre le bruit ainsi que de la sécurité des usagers plus particulièrement les plus faibles d'entre eux.

A propos du tronçon allant de la sortie de Noiraigue au Crêt de l'Anneau, nous sommes quelque peu étonnés qu'aucune mesure de réduction de la largeur de la chaussée ne soit envisagée. Certes, il nous a été déclaré qu'il était important de conserver trois voies afin de permettre le dépassement des poids lourds plus spécialement sur une route internationale. Il nous apparaît malheureusement qu'en matière de dépassements c'est surtout celui des limites de vitesse autorisée qui sont le plus souvent pratiquées en cet endroit.

Toujours concernant ce tronçon, il nous est proposé de supprimer le trottoir très rarement emprunté par des piétons. Nous le croyons bien volontiers. Cependant, l'analyse en relation avec la mobilité douce nous semble un peu légère. D'autre part, y planter, comme au bord de nombreuses routes anciennes, une allée d'arbres, par exemple fruitiers, à l'image de celle plantée au Val-de-Ruz, serait un intéressant signal en faveur d'une production maraîchère plus locale et plus durable. Le groupe socialiste n'en fait évidemment pas une condition pour accepter ce décret mais simplement se permet une suggestion pour que le Conseil d'État



évalue plus largement l'utilisation des bordures routières sans en revenir pour autant aux «vaines pâtures» d'antan.

Le groupe socialiste votera ainsi le projet de décret qui nous est soumis. » •

*Le décret a été accepté par 95 voix contre 4.*

---

### Motion « mise en place d'un plan climat » ([18.218](#))

## Primordial de prendre des mesures pour faire face aux effets du réchauffement climatique

*La députée Martine Docourt Ducommun a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le débat que nous avons eu lors de la session précédente sur la motion populaire a donné le ton dans le domaine de la politique climatique de notre canton. En l'acceptant, le Grand Conseil a ainsi fixé un objectif en fonction des connaissances actuelles et des volontés exprimées par les signataires de la motion populaire.

Un volet important, pour ne pas dire le volet principal, de la motion qui vous est soumise aujourd'hui est le volet adaptation. En parallèle aux mesures prises pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, il est primordial de prendre des mesures pour faire face aux effets du réchauffement climatique.

Le Conseil d'État a certes déjà annoncé un plan, mais par cette motion, nous voulons que le Grand Conseil soit associé à un tel projet. Une réelle voix au chapitre.

Pour le groupe socialiste, la réflexion doit être la plus large possible et ouvrir un réel débat, un réel de débat de société. Un débat, duquel découleront des réelles mesures.

Une des mesures, que le canton a déjà prise, est la mise en place du plan canicule qui permet de protéger des groupes de personnes à risque durant les périodes de fortes chaleurs estivales. Mais celui-ci, est encore à améliorer. A s'organiser. Un réel plan canicule comme la ville de Neuchâtel a été lancé et va dans le sens d'un meilleur soutien des personnes appartenant aux groupes à risque. Un plan qui lie mesures sanitaires et solidarité.

Toutefois d'autres mesures qui touchent à d'autres domaines doivent être réfléchies.

- L'approvisionnement en eau- cette ressource naturelle deviendra de plus en plus précieuse et son accès doit être garanti à tout le monde, la gestion intégrée des eaux voulue par le canton doit évoluer et ainsi s'adapter aux changements ;
- La gestion des forêts, forêts qui devront faire face aux épisodes de sécheresse. La forêt neuchâteloise ne semble pas épargnée comme celles du Jura ;
- L'agriculture devra se réinventer pour pouvoir en être adéquation avec une gestion durable des ressources, mais notre rapport à l'agriculture doit également changer. Une agriculture durable de proximité doit ainsi être soutenue, favorisant ainsi des circuits courts ;
- Dans le domaine de la santé, il faudra également faire à l'augmentation de la propagation de maladies ;
- Ou encore dans le domaine de l'aménagement urbain, qui doit tenir compte de la nécessité d'augmenter les zones d'abri du soleil tout comme contre les intempéries. Des zones d'ombre se faisant par un retour dans certaines communes des végétaux.

De nombreux domaines, sans toutefois, être exhaustifs.

Les conséquences des changements climatiques n'ont rien de réjouissantes. L'augmentation des températures moyennes prévue ne pourra vraisemblablement plus être stoppée, même avec des mesures radicales.

Dans ces conditions, il apparait pertinent que le canton anticipe au mieux pour s'adapter aux risques encourus mais aussi pour envisager suffisamment les choix stratégiques qui pourraient s'imposer à lui.

Avec l'évolution du climat c'est tout un pan de l'économie, touristique notamment, qui pourrait être impacté comme ce sera le cas dans les Alpes avec la disparition annoncée des



glaciers et la disparition à moyen terme de l'enneigement des stations à basse et moyenne altitude.

Dans ce sens, notre canton ne sera également pas épargné, une analyse devrait être engagée afin d'identifier les risques et anticiper les impacts climatiques sur l'environnement, la société et sur l'économie. Sur cette base, une priorisation des actions pourra être envisagée.

Dans son programme de législature le Conseil d'État rappelait sa volonté de mettre en place une politique en lien avec le développement durable. L'étude sollicitée ici s'inscrit totalement dans une telle démarche et permettra à notre canton pourra de se doter d'un plan d'action afin d'agir de manière proactive pour faire face aux conséquences des changements climatiques.

Tout comme dans le domaine de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il faudra être attentifs à ce que les solutions apportées ne soient pas synonyme de mesures individuelles, mais qu'elles soient bel et bien collectives et solidaires, ceci pour le bien commun et la cohésion sociale ! » •

*La motion est acceptée par 100 voix sans opposition.*

---

### Motion populaire « Vergers vivants » ([19.127](#))

#### Un programme ambitieux

*Le député Philippe Loup a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste se montre très positif quant à la réflexion que nous propose cette motion populaire.

- Développer des vergers hautes tiges
- Soutenir la filière arboricole
- Sensibiliser la population quant aux avantages de tels stages





Un tel programme montre une ambition légitime pour notre environnement mais aussi la population.

Le rapport 19.012 du Conseil d'État sur l'Agriculture que nous traiterons à une prochaine session relève également la valeur environnementale et économique de ces vergers hautes-tiges. En page 28 de ce rapport, le Conseil d'État se montre attentif aux initiatives prises notamment au Val-de-Ruz afin de préserver le patrimoine fruitier. Cependant, notre environnement avec sa richesse n'est pas un objet muséal mais mérite une volonté politique marquée et des soutiens financiers générateurs de capacités de production en arboriculture.

L'État est souverain pour orienter une politique agricole. L'État propriétaire terrien a un devoir d'exemplarité afin d'appliquer à lui-même cette politique agricole. Le Val-de-Ruz connaît une allée des poiriers. Le groupe socialiste, convaincu de la sagacité d'un soutien à de pareille initiative, validera de son vote cette motion populaire. Il appelle ainsi de son vœux un rapport du Conseil d'État sur la filière arboricole accompagné d'un projet de loi. » •

*La motion est acceptée par 64 voix contre 36.*

---

### **Motion du groupe socialiste « L'Université de Neuchâtel, pour toutes et tous ? » ([19.160](#))**

#### **Pour un système de formation inclusif**

*Le député Antoine de Montmollin a défendu le postulat du groupe socialiste.*

« Chères et chers collègues,

Nous avons traité il y a peu dans cette salle du rapport 19.006, au travers duquel le Conseil d'État fixait le mandat d'objectifs de l'université de Neuchâtel pour les années 2019-2022. L'accent est mis dans celui-ci sur l'enseignement, la recherche, le rayonnement, et le développement des infrastructures de l'Université. Autant d'objectifs louables et d'ambitions nécessaires pour assurer un avenir serein à cette institution comme le groupe socialiste a déjà eu l'occasion de le relever ici. Nous avons toutefois été surpris de ne pas trouver dans ces



objectifs de point liés à l'accessibilité de l'université à l'ensemble de la population, notamment pour des catégories qui sont souvent sous-représentées dans ce type de formation tertiaire.

Le système éducatif dans son ensemble peut aussi bien être un outil formidable d'émancipation de tout un chacun, quels que soient le milieu socio-économique, le genre, l'origine ou d'éventuels handicaps qu'un facteur déterminant de reproduction des inégalités sociales. Ce qui est thématiqué actuellement et à juste titre dans le cadre de l'année féministe concernant l'éducation genrée et stéréotypée qui empêche chaque jeune de se projeter dans l'avenir qui lui plairait, est aussi vrai par rapport à d'autres types de discrimination. Ainsi, selon le rapport de l'OFS sur les conditions d'études et de vie dans les hautes écoles suisses de 2016, plus de la moitié des universitaires des hautes écoles suisses ont au moins un parent qui détient un diplôme d'une haute école et seulement 30% sont considérés comme issus de la migration, contre 41% dans la population de référence. Nous pourrions certainement multiplier les exemples chiffrés qui montrent que les étudiants universitaires, et plus largement des hautes écoles, ne reflètent pas les caractéristiques de la population suisse et que notre système éducatif n'est pas aussi inclusif que nous l'aimerions.

Si accéder à l'université ne constitue en aucun cas une fin en soi ou une mesure de réussite d'un parcours, ces constats nous interrogent toutefois sur l'égalité des chances entre les jeunes en lien avec la formation. Ces études, menées au niveau national, ne fournissent que des formations partielles sur le contexte neuchâtelois. Notre première demande à travers ce postulat est donc d'identifier clairement quelles sont les catégories de la population qui sont sous-représentées à l'université de Neuchâtel et quels sont les facteurs principaux qui en restreignent l'accès.

Sur cette base, nous invitons le Conseil d'Etat à réfléchir aux mesures à prendre pour faire tomber ces barrières. Naturellement, celles-ci ne devront pas nécessairement se concentrer uniquement sur le fonctionnement de l'université, mais aussi sur le système amont. Par ailleurs, comme évoqué également dans le texte du postulat, des solutions en lien avec les conditions de vie des étudiant-e-s, notamment le logement et les bourses pourront certainement être abordées.

En bref, le groupe socialiste est convaincu que dans un domaine où un grand nombre de compétences sont en main cantonales, il est essentiel de se donner les moyens de

## Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste  
neuchâtelois

comprendre les phénomènes à l'œuvre pour trouver des solutions adéquates, et c'est ce que propose ce postulat. Il en va non seulement de l'application de l'égalité des chances, mais aussi de la qualité de la formation de la main d'œuvre neuchâteloise demain ! » •

*Le postulat est accepté par 58 voix contre 51.*

---

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*